DEPARTEMENT DE PARIS

N° 12 - mardi 30 décembre 2008

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance des lundi 15 et mardi 16 décembre 2008

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte le lundi 15 décembre 2008 à 22 heures 10 minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président.

Adoption de comptes-rendus.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal intégral de la séance du 20 octobre 2008, qui a été publié au Bulletin départemental officiel et le compte-rendu sommaire de la séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008, qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

2008, DF-DRH 23 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009.

Mme BACHE se félicite des nouvelles modalités d'attribution de l'A.P.S., en effet, l'indemnité mensuelle passera de 15 à 18 euros. L'orateur ajoute que cela concerne tous les agents disposant d'un temps de travail supérieur ou égal au mi-temps et dont l'indice brut est inférieur ou égal à 323, ainsi, 500 agents supplémentaires vont pouvoir en bénéficier.

L'orateur souhaiterait connaître les évolutions quant à l'amélioration de l'offre de soins qu'elle représente et l'état des négociations qui peuvent être en cours avec les mutuelles.

L'orateur souligne qu'une aide annuelle de 200 euros sera versée jusqu'à l'indice correspondant au dernier échelon de la catégorie B, ce qui intègre également nombre de cadres A.

L'orateur considère que cette limitation semble socialement juste, en effet, l'important est que tout le monde puisse accéder à un remboursement correct des soins, ce qui est actuellement remis en cause. L'orateur se réjouit que la Ville montre l'exemple en ce domaine et qu'elle s'assure que l'ensemble de son personnel puisse de cette manière disposer d'une couverture de soins suffisante.

Mme ERRECART, rapporteure, indique qu'il existe une aide mensuelle pour les salariés dont l'indice est inférieur à 322, il s'agit d'une couverture individuelle qui inclut la prévoyance. L'orateur ajoute que la D.R.H. a négocié avec plusieurs mutuelles un panier de soins, qui comprend une prévoyance, c'est-à-dire une prise en charge des indemnités journalières au delà de la période des trois mois.

L'orateur indique que jusqu'à présent le panier de soins, négocié avec les mutuelles notamment pour les soins dentaires et les lunettes, était assez basique, mais le Département est en train de négocier une amélioration sur cette partie soins dentaires et lunettes, c'est la raison pour laquelle l'indemnité passe de de 15 à 18 euros mensuels.

L'orateur précise que pour ce qui concerne l'A.P.S. annuelle, les conditions sont très différentes puisqu'en fait il s'agit que le salarié fournisse simplement une attestation : il peut le faire soit à titre d'ayant droit, soit à titre de conjoint, ou même de participant sur une mutuelle familiale.

L'orateur rappelle que l'année dernière, sur l'ensemble de la Ville, cinq mille personnes n'ont pas fourni d'attestation et que pour cette année elle ne sait pas exactement ce qu'il en sera.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 23 G.

Il est adopté.

2008, DASES 382 G - Signature d'une convention avec l'association "Charonne" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack. - Montant : 26.000 euros.

Mme WIEVIORKA rend hommage au Professeur Claude Olivenstein qui est décédé hier à Paris. L'orateur rappelle qu'il a été le premier médecin à s'intéresser et à soigner les toxicomanes, qu'il a contribué à la création de l'hôpital Marmottan à Paris et que ce fut un grand Parisien au service des Parisiens les plus en difficulté.

L'orateur estime que la collectivité parisienne ne peut rester indifférente aux problèmes graves de santé publique posés par les conduites addictives, qu'il s'agisse des substances illicites, de l'alcool, du tabac et de ce que l'on appelle aujourd'hui les addictions sans drogue, tels que le jeu pathologique, la dépendance à Internet ou aux jeux vidéo.

L'orateur rappelle que le soin dans ces domaines est une mission de l'Etat et que le Département se préoccupe pour l'essentiel de prévention. L'orateur ajoute que pour Paris, à travers la mission de prévention des toxicomanies, de nombreuses actions sont soutenues, telles que la sensibilisation en milieu festif contre les consommations excessives d'alcool chez les jeunes à travers un dispositif qui s'appelle "Fête éclair", telle que l'action de la coordination toxicomanie 18e qui fera l'objet d'un projet de délibération ultérieur, qui lui accordera 157.000 euros.

L'orateur ajoute qu'il y a également un appel à projet pour expérimenter des actions de prévention, tel que l'abus d'écran pour les jeunes, le renforcement des interventions auprès des publics précaires sur les usages de psychoactifs, et ce projet de délibération qui vise à soutenir l'association "Charonne", une association qui apporte son soutien à des personnes ayant des difficultés psychologiques, sociales et médicales, liées aux conduites toxicomaniaques.

L'orateur précise que cette subvention est de 26.000 euros, il s'agit d'un cofinancement avec la Direction générale de la Santé, l'I.N.P.E.S. et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies afin de soutenir un projet de recherche et d'évaluation du matériel des pipes à crack et des messages de prévention délivrés aux usagers de crack du Nord-Est parisien.

L'orateur ajoute que jusqu'alors, aucun de ces outils n'a été validé pour réduire les risques liés au crack, et les crédits de l'assurance maladie qui permettent d'acheter ce matériel ne peuvent exister que si ces outils sont validés.

L'orateur rappelle que si le Département ne peut se substituer à l'Etat, qui doit prendre en charge l'ensemble des soins aux personnes souffrant de pathologies addictives ainsi que la répression des trafics, il peut, à travers les associations, prendre une part active dans la prévention comme dans la réduction des risques.

M. LE GUEN, rapporteur, associe l'ensemble de la collectivité parisienne à la mémoire et au souvenir du professeur Olivenstein, qui est celui qui a pensé, posé et proposé les politiques de lutte contre les addictions et singulièrement les toxicomanies.

L'orateur rappelle que la lutte contre la toxicomanie est de la responsabilité de l'Etat et le Département n'intervient que de façon secondaire, devant une situation qui est tout à fait préoccupante puisque l'usage de drogues licites ou illicites ne diminue pas, mais au contraire on constate une certaine forme d'extension et de complexification de la situation.

L'orateur ajoute qu'il a été question de crack tout à l'heure mais il ne faut pas non plus oublier le fait que de plus en plus de jeunes utilisent aujourd'hui l'alcool de façon toxicomaniaque et notamment avec le "binge drinking".

L'orateur confirme le soutien à l'association "Charonne", qui est un élément tout à fait essentiel du dispositif de la collectivité parisienne.

L'orateur ajoute que le Département investit beaucoup dans le programme "fêtez clairs", qui permet de lutter contre le "binge drinking".

L'orateur indique qu'un travail important de coordination est mené puisque les frontières communales ne sont pas pertinentes en matière de lutte contre les toxicomanies, et un travail important a été engagé avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

L'orateur insiste sur le fait que l'Exécutif a à cœur d'élaborer de nouvelles stratégies de politique de soins, en prenant en compte, lorsque cela est possible, les avancées scientifiques, et ceci passe par la volonté de poser publiquement le débat de la lutte contre les toxicomanies, tant il vrai qu'après des années et des années de palabres, la France n'a toujours pas accepté et adopté une politique efficace en la matière, en tout cas à la hauteur des enjeux de santé publique que cela représente.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 382 G.

Il est adopté.

Vœu n° 10 G déposé par Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif au manque de moyens de la psychiatrie parisienne.

Mme ARROUZE fait observer que depuis de nombreuses années, la situation du secteur de la psychiatrie ne cesse de se dégrader.

L'orateur ajoute que les réductions budgétaires, les fermetures de lits, les manques de structures ambulatoires et de personnels remettent en cause toutes les avancées qu'a connues ce secteur depuis un demi-siècle, et, dernièrement, les prises de position du président SARKOZY ont montré

la régression terrible qui risque d'être imposée sous couvert de dangerosité.

L'orateur rappelle que, récemment, les représentants de presque tous les syndicats de psychiatres, psychologues, psychanalystes et infirmiers ont réagi à la politique répressive du Gouvernement en matière de psychiatrie en lançant un appel commun dit "des 39".

L'orateur souhaite que le maire de Paris s'adresse à la Ministre de la Santé sur la nécessité d'augmenter significativement les moyens des secteurs psychiatriques afin de leur permettre d'assurer un suivi thérapeutique de qualité prenant en compte la psycho dynamique de chaque patient, tant en ambulatoire qu'en hospitalisation, lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

M. LE GUEN indique qu'il partage le sentiment de Mme ARROUZE, qui a bien replacé dans son contexte de stigmatisation et de caricature les propos du Président de la République notamment lorsqu'il a abordé la question des problèmes de la psychiatrie de façon très malencontreuse.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 10 G et estime que la question des moyens n'est pas la seule question, et qu'il faut aussi que les acteurs du monde de la psychiatrie s'interrogent eux-mêmes sur l'efficacité de leurs pratiques et l'adaptation par rapport aux besoins tels que la société les exprime.

Mme DOUVIN fait remarquer que le groupe communiste propose un vœu apparemment destiné à déplorer le manque de moyens en matière de psychiatrie, en fait ce vœu s'oppose d'une part à la politique de recherche d'équilibre budgétaire au sein des hôpitaux, et, plus grave, ce vœu dénonce ce qui serait, selon ses auteurs, des "prises de position sécuritaires du Président de la République à l'égard de malades potentiellement dangereux".

L'orateur estime que venant du groupe communiste et ayant quand même gardé le souvenir de ce qui avait pu se passer dans un passé relativement récent dans les "goulags" ces propos sont particulièrement choquants et mal venus.

L'orateur indique que son groupe votera contre ce vœu.

M. LE GUEN fait observer que les enseignements de l'histoire que rappelait Mme DOUVIN sont des enseignements qui devraient être aujourd'hui largement connus, et qui devraient faire qu'à ce moment-là, on ne prône pas une politique psychiatrique qui consiste à faire de l'enfermement.

M. VUILLERMOZ rappelle qu'il est président du Conseil d'administration de l'hôpital Maison Blanche et que ce qu'il entend est un petit peu révoltant.

L'orateur indique qu'il y a cinq hôpitaux psychiatriques à Paris, et à l'heure actuelle, on demande aux hôpitaux psychiatriques de fermer des lits et aujourd'hui, la psychiatrie, aussi bien parisienne qu'au niveau national, est dans une situation catastrophique.

L'orateur ajoute que l'enfermement n'est pas ce que son groupe souhaite, d'ailleurs l'hôpital Maison Blanche a, depuis maintenant quatre ou cinq ans, une politique qui consiste à ramener les lits sur Paris et à permettre aux malades de pouvoir se retrouver dans le quartier où ils vivent et non plus à Neuilly-sur-Marne où ils n'avaient pas leur vécu quotidien.

L'orateur souligne que quand on veut avoir un bon rapport soignant/soigné amélioré, il faut du personnel, or, pour l'instant, le personnel est en diminution et les hôpitaux psychiatriques n'ont plus le personnel en nombre suffisant.

L'orateur indique à Madame DOUVIN, que l'intervention du Président de la République à Anthony a été vraiment très mal vécue par l'ensemble du monde de la psychiatrie et qu'à l'heure actuelle, il y a un mouvement de révolte très profond dans la psychiatrie qui n'est pas près de s'éteindre.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 10 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 11 G déposé par Mme Roxane DECORTE et les élus du groupe U.M.P.P.A. au Maire de Paris relatif au lancement d'une campagne parisienne de sensibilisation du grand public à la défibrillation automatique et à l'installation de défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public dépendant de la Maire de Paris : mairies d'arrondissement, écoles, stades, gymnase, musées…

Mme DECORTE rappelle que, chaque année, près de 40.000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque soudain, faute d'une intervention immédiate, soit dans les cinq minutes.

L'orateur ajoute que selon le directeur du Samu de Paris, on pourrait sauver chaque année plus d'un millier de personnes si les défibrillateurs étaient largement disponibles en France comme ils le sont aux Etats-Unis.

L'orateur précise que ces appareils, qui coûtent environ 1.500 euros, sont d'un emploi très simple grâce à des commandes vocales qui dictent le mode d'emploi, et que le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiorespiratoire est estimé à 3 % en France contre 20 % pour la ville américaine de Seattle, où les défibrillateurs sont à la disposition du grand public sur la voie publique et leur densité similaire à celle des extincteurs.

L'orateur souhaite que le Département lance une grande campagne parisienne de sensibilisation à la défibrillation automatique et à l'installation de défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public dépendant de la Mairie de Paris, écoles, stades, gymnases, musées, mais aussi sur la voie publique.

M. LE GUEN indique qu'il a le sentiment d'entendre des choses qui ont déjà été proposées et mises en œuvre en grande partie par la collectivité parisienne, en effet, la collectivité parisienne, depuis plusieurs mois a mis en œuvre ce programme de défibrillateurs, qui est en train de se déployer dans les équipements municipaux.

L'orateur estime que ce vœu va dans le sens déjà affirmé de la politique municipale et demande donc le retrait du vœu n° 11 G car il n'en voit pas véritablement l'utilité.

Mme DECORTE pense que Paris peut vraiment avoir un temps d'avance et être pionnier sur cette question, donc elle maintient le vœu n° 11 G.

M. LE GUEN estime qu'un vœu inutile ne doit pas être forcément adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 11 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2008, DALIAT 36 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du Département de Paris et de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 9 bis déposé par l'Exécutif.

M. NAJDOVSKI indique que cet amendement est également déposé en Conseil municipal, puisqu'il y a le même projet de délibération en Conseil municipal. L'orateur ajoute qu'il s'agit de modifier la pondération des différents critères qui sont pris en compte pour le choix des produits d'entretien que la Ville achète, en augmentant la pondération pour les performances environnementales et en la portant à 30 %.

Mme ERRECART rapporteure, souligne que c'est un amendement présenté par l'Exécutif car il est favorable au fait de développer les critères environnementaux dans ses achats et, en l'occurrence, il avait été proposé une pondération à 20 %.

L'orateur ajoute que le vœu des Verts en Conseil municipal a proposé de passer à 30 %, donc l'Exécutif propose aussi de passer à 30 % au niveau du Département.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 9 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 36 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2008, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec "l'agence de développement Paris Développement" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2009. Montant : 2.925.000 euros.

Mme SACHS se réjouit de ce projet de délibération, en effet, dans la concurrence que se livrent entre elles les métropoles mondiales, Paris a besoin de "Paris Développement" comme Londres ou New York utilisent leurs agences de développement à la fois comme vitrine et comme arme économique ultra compétitive au service de leur propre attractivité.

L'orateur regrette que "Paris Développement" ne bénéficie pas de la visibilité politique que ses actions méritent, notamment en termes d'emploi.

L'orateur ajoute que cette agence semble victime du malaise qui touche les politiques français dès qu'est évoqué le développement économique, cette frilosité est peut-être la conséquence de leur méconnaissance du monde de l'entreprise.

L'orateur estime que "Paris Développement" est un parfait outil de stratégie pour Paris, mais l'agence a besoin du soutien politique, à Gauche comme à Droite, de tous les élus pour que tous les Parisiens parviennent à affronter et à dompter la crise.

Mme ERRECART, rapporteure, rappelle que "Paris développement" a créé 3.202 emplois exactement en 2007, a participé à l'installation de 84 projets installés à Paris et à l'accompagnement de 90 jeunes entreprises innovantes sur l'année 2007.

L'orateur souligne que depuis sa création, "Paris Développement" a contribué à la création de plus de 250 entreprises.

L'orateur insiste sur le fait qu'il s'agit d'une agence tout à fait performante, qui fait un travail remarquable, sous la présidence de Christian SAUTTER, à laquelle le Département apporte tout son soutien, non seulement économique mais aussi politique, car Paris est un des acteurs majeurs de cette agence avec la Chambre du commerce et de l'industrie de Paris.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 76 G.

Il est adopté.

2008, DASES 163 G - Signature de trente et un marchés de prestations de service (article 30) relatifs à l'accompagnement d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI) en vue de leur insertion socio-professionnelle.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 12 G déposé par l'Exécutif.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure, profite de cet amendement technique, qui rectifie les montants minimum et maximum de certains marchés visés dans le projet de délibération, pour rappeler que par ce vote sera confié à 23 associations le suivi de quelques 9.000 allocataires du R.M.I. en complément du travail réalisé dans les structures de la Ville de Paris, les espaces d'insertion, les cellules d'appui pour l'insertion et les permanences sociales d'accueil.

L'orateur ajoute que, compte tenu de l'évolution des besoins d'accompagnement, le suivi des associations sera renforcé sur certaines problématiques comme la santé mentale et les addictions et pour le bénéfice de certains publics comme les familles monoparentales et les personnes d'origine étrangère en situation d'exclusion.

L'orateur propose à l'Assemblée de voter cet amendement ainsi que le projet de délibération ainsi amendé.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 163 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2008, DASES 580 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Emmaüs" (1er), relative au renforcement des maraudes dans le nord-est de Paris. - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Aurore" (15e), pour la mise en place de maraudes dans le sud-ouest. - Montant total : 343.060 euros.

Mme VERON rappelle que la prise en charge des personnes sans domicile fixe relève de la compétence de l'Etat, mais la collectivité parisienne, depuis 2001, intervient de façon significative en complément afin d'améliorer le dispositif d'urgence sociale parisien.

L'orateur indique que ce projet de délibération vise à renforcer les activités de maraude d'"Emmaüs" et de l'association "Aurore", et que le projet de délibération n° 583 G a pour objet le financement de l'action en direction des personnes sans domicile fixe qui vivent dans le bois de Vincennes, donc la Ville de Paris réaffirme son engagement mais aussi sa volonté de mettre en œuvre une politique respectueuse de ces Parisiennes et Parisiens qui vivent dans la rue.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'une politique respectueuse car elle vise à travers les maraudes à les repérer et à aller à leur rencontre, à permettre un travail dans la durée visant à garantir leur accès à une prise en

charge sociale et sanitaire, à un mode d'habitat décent adapté à leurs besoins, tout à l'inverse de la solution proposée par le chef de l'Etat de mise à l'abri d'autorité des personnes sans domicile.

L'orateur souligne que grâce à la convention signée avec "Emmaüs" en 2007, des maraudes ont pu être mises en place dans plusieurs arrondissements et notamment dans le 9e arrondissement.

L'orateur considère que ces maraudes sont indispensables ainsi que le dispositif de suivi social spécifique prévu pour les personnes campant dans le bois de Vincennes, que la Ville met en œuvre sans attendre d'ailleurs de savoir si l'Etat y participera.

L'orateur rappelle la situation d'un sans domicile fixe, récemment décédé, qui avait vécu dans le 9e arrondissement, dans la rue, pendant plusieurs années et qui était bien connu des associations, des habitants du 9e arrondissement, de la Mairie, mais qui avait refusé plusieurs propositions de prise en charge qui ne pouvaient être satisfaisantes pour lui, car il ne s'agissait que d'hébergement d'urgence et donc il avait décidé d'aller vivre dans le bois de Vincennes.

L'orateur estime que face à l'urgence sociale et à la souffrance humaine, la collectivité parisienne ne peut pas se contenter d'effets d'annonce et de fausses solutions.

L'orateur ajoute que le Département, à travers les personnels de la DASES et de la DPP mais aussi par les conventions qu'il signe avec les associations qui connaissent parfaitement le terrain, propose des solutions concrètes et le plus possible en adéquation avec les problèmes humains posés.

L'orateur souligne qu'il est temps que l'Etat s'engage véritablement et cesse de déléguer la gestion d'urgence uniquement au milieu associatif.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure, rappelle que la question des personnes sans domicile a été évoquée à plusieurs reprises durant ce Conseil, et elle note avec satisfaction que les élus de droite y sont très sensibles, elle espère donc qu'ils ne manqueront pas d'interpeller le Gouvernement à ce sujet, ce qui permettrait très certainement au Département d'obtenir plus rapidement des financements sur l'ensemble des projets d'hébergement.

L'orateur, en ce qui concerne les maraudes, souligne le rôle fondamental joué par les associations et les institutions qui vont inlassablement au-devant des personnes à la rue en ne leur proposant pas simplement une boisson chaude ou une couverture, mais aussi surtout un accompagnement, ce qui aboutit à une prise en charge sociale et sanitaire.

L'orateur indique que ce projet de délibération a pour objet de renforcer les maraudes dans les arrondissements où ont été constatés de nouveaux besoins dus à l'arrivée, par exemple, de nouvelles populations.

L'orateur ajoute qu'il a été décidé de financer une équipe supplémentaire d'Emmaüs, de manière que les 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements, où l'association intervient déjà, soient encore mieux couverts.

L'orateur rappelle que, dans le 9e arrondissement, Emmaüs effectue des maraudes plusieurs fois par semaine, en journée et en soirée, notamment autour de la gare Saint-Lazare et sur les boulevards, mais il y a aussi d'autres équipes qui interviennent : la DPP, la BAPSA, le Recueil social, la Croix-Rouge, le Secours populaire et "Atoll 75".

L'orateur ajoute que les équipes d'Aurore interviendront sur le sud-ouest de Paris, avec une attention toute particulière portée au bois de Boulogne.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le bois de Vincennes, une MOUS, confiée à Emmaüs, s'est organisée qui a pour mission un suivi très personnalisé des habitants de longue date du bois, et qui a d'ores et déjà permis le départ de trois personnes vers des hébergements, leur assurant ainsi une bonne prise en charge.

L'orateur précise que chaque personne suivie fera l'objet d'un diagnostic précis et se verra proposer des solutions adaptées à sa situation.

L'orateur souligne que ce projet de délibération, tout comme ceux portant sur la création de nouveaux établissements d'accueil ou sur le kiosque destiné aux exilés, prouve une fois de plus l'engagement sans faille de la collectivité parisienne dans la lutte contre l'exclusion.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 580 G.

Il est adopté.

Vœu n° 13 G déposé par les groupes M.R.C., communiste et "Les Verts" relatif à l'Association pour l'Emploi, l'information et la Solidarité des chômeurs.

Mme BACHE rappelle que l'A.P.E.I.S. est une des quelques associations qui sont à l'écoute des chômeurs et des précaires et qui savent leur apporter l'aide et l'assistance dont ils ont besoin.

L'orateur considère qu'avec l'ampleur de la crise économique, et la régression économique entraînant une régression sociale, cette association va avoir encore plus de raisons d'exister.

L'orateur indique que cette association a besoin, pour assurer correctement ce travail d'accompagnement, d'une subvention totale de 5.490 euros et elle propose de voter le vœu n° 13 G, afin que cette subvention puisse lui être versée le plus rapidement possible.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, se déclare, sensible au travail mené par les associations comme le Mouvement national des Chômeurs et Précaires, qui reçoit de ce Conseil une subvention, "Agir contre le chômage" et l'A.P.E.I.S.

L'orateur indique qu'à cause d'une regrettable erreur technique, l'A.P.E.I.S. ne recevra pas sa subvention cette année, mais elle confirme son souhait de l'aider dans les prochains mois, comme elle l'a fait savoir par courrier à Mme FOURNIER qui l'a déjà saisie de ce problème.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 13 G.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 13 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2008, DASES 458 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme" (LICRA) (1er) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'information, de prévention et de lutte contre le racisme. Montant : 46.000 euros.

M. ALAYRAC se félicite que la collectivité parisienne travaille avec des organisations solides et éprouvées qui combattent le racisme et l'antisémitisme, comme le fait la LICRA depuis 1927.

L'orateur ajoute que Paris ne peut pas rester à l'écart de ces combats, en effet, les élus ne peuvent rester indifférents à la montée en puissance simultanée des discriminations de toutes sortes fondées sur la race et d'un antisémitisme primaire devenu banalisé, parfois violent et qui tend à se radicaliser.

L'orateur considère qu'il existe aujourd'hui ce que la police et la justice appellent des "systèmes de discrimination" qui sont des ententes pour interdire l'accès à des emplois ou à des logements à certaines personnes en raison de la couleur de leur peau.

L'orateur ajoute que le terrain des discriminations essaye d'échapper à la loi par ses combines, ses codes, ses réseaux, ses complicités et il faut donc le pénétrer, le déchiffrer et surtout s'adapter à ses évolutions délictueuses.

L'orateur souligne que la LICRA participe à ce travail et le Département a besoin d'elle pour continuer à porter les valeurs de laïcité et pour dénoncer les communautarismes, les idéologies racistes et antisémites.

L'orateur estime que dans le 19e arrondissement en particulier, dans les quartiers touchés cette année par la violence, le savoir-faire de la LICRA est le bienvenu pour réinculquer l'idée du savoir-vivre ensemble.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, indique qu'elle partage l'analyse de M. ALAYRAC sur la LICRA et sur la nécessité de son action.

L'orateur ajoute que lors de ce Conseil seront examinées des subventions à d'autres associations qui s'impliquent aussi dans le respect des droits humains, en permettant aux Parisiens d'accéder à leurs droits.

L'orateur remercie M. ALAYRAC pour son intervention et propose à l'Assemblée de voter ce projet de délibération.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 458 G.

Il est adopté.

2008, DASES 522 G - Signature de deux conventions avec les associations "France Terre d'Asile" (18e) et "Emmaüs" (1er) pour le financement à titre expérimental, d'un lieu d'accueil de jour et d'orientation dans le 10e arrondissement en direction des personnes migrantes et exilées et, d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement.

Mme DUBARRY annonce que le groupe "Les Verts" votera favorablement ce projet de délibération.

L'orateur rappelle que ce "Kiosque" a vu le jour après de multiples intercessions auprès des pouvoirs publics concernés, et il sera à même d'accompagner les migrants présents dans le 10e arrondissement depuis la fermeture de Sangatte en leur proposant des solutions juridiques, des réponses à leurs problèmes sanitaires, à leurs problèmes d'hébergement.

L'orateur indique que ce projet de délibération était très attendu et vient clore un épisode pour le moins désastreux, en même temps, l'histoire n'est pas terminée, parce que répondre techniquement à des problèmes sanitaires, à des problèmes d'hébergement, à des problèmes juridiques, c'est un premier pas mais il faut, à la suite de cela, qu'il y ait des réponses en matière d'hébergement et des réponses bienveillantes de la part du Préfet en matière de demande d'asile.

L'orateur fait remarquer que tout cela est loin d'être acquis et son groupe ne considère pas que la réponse est totale dès lors qu'il y aura encore des gens à la rue, dès lors que l'Etat ne sera pas en mesure, ou n'aura pas la volonté, de mettre en place les réponses adaptées à ces demandes, à ces besoins qui s'expriment dans le 10e arrondissement singulièrement.

L'orateur rappelle que le problème des mineurs à la rue n'est toujours pas résolu, même si la collectivité parisienne va mettre en place des dispositifs bien plus efficaces, et qui tenteront de répondre à ces demandes ; il n'en reste pas moins que quasiment tous les soirs il y a des mineurs à la rue, que les solutions d'hébergement qui leur sont proposées ne sont pas encore suffisantes, que par ailleurs on a affaire à des prédateurs qui viennent et qu'existe un vrai problème de prostitution des mineurs dans le 10e arrondissement, à la Gare du Nord, mais également aux abords de l'avenue de Verdun.

L'orateur insiste sur le fait que le "Kiosque" n'est qu'une première partie de la réponse et l'Etat maintenant doit s'engager aux côtés du Département pour compléter cette réponse et avoir un dispositif réellement efficace et efficient.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure, rappelle que lors de la fermeture du centre de Sangatte, décidée par Nicolas SARKOZY, alors ministre de l'Intérieur, aucune alternative n'a été proposée par le gouvernement aux exilés du Proche et Moyen Orient en transit vers l'Angleterre et l'Europe du Nord, si ce n'est d'attendre sans aucun appui de l'Etat un hypothétique départ.

L'orateur indique que, soucieuse du sort de ces personnes, désireuse de répondre au message de solidarité de nombreux habitants du 10e arrondissement et de soutenir les associations très engagées aux côtés des exilés, la collectivité parisienne porte seule le projet d'un lieu d'information et d'orientation pour que ces personnes, souvent en situation de grande précarité, puissent avoir accès à leurs droits les plus élémentaires, et ce de manière inconditionnelle.

L'orateur ajoute que les associations "Emmaüs" et "France Terre d'asile" gèrent ainsi depuis la fin du mois d'octobre ce kiosque situé rue du faubourg Saint-Martin pour rompre l'isolement dans lequel vivent ces personnes en leur apportant à chacune une réponse personnalisée, en complémentarité avec les autres acteurs engagés sur le terrain.

L'orateur souligne ce volontarisme de la collectivité parisienne qui s'engage à hauteur de 486.000 euros face à l'absence de réponse de l'Etat qui refuse toujours de financer ce dispositif.

Mme EL KHOMRI, rapporteure, souligne que la situation des mineurs étrangers isolés est une vraie préoccupation.

L'orateur ajoute qu'elle a pu constater l'utilisation nécessaire de ces 15 à 20 places, livrées récemment, pour cet hiver.

L'orateur considère que l'enjeu n'est pas forcément de mettre plus de places à disposition mais surtout de faire mieux.

L'orateur indique que les négociations avec l'Etat ont déjà été amorcées, mais l'engagement financier de l'Etat a été confirmé pour 2009 uniquement, et il n'existe donc aucune assurance sur la pérennité de ce dispositif de mise à l'abri. L'orateur rappelle que l'Etat reste compétent en matière d'urgence sociale, de politique migratoire et de relations internationales, et elle lui

demande de travailler avec la collectivité parisienne, car elle souhaite s'engager sur la création d'un accueil transitoire entre l'urgence et l'aide sociale à l'enfance, l'idée étant de prendre le temps de bien diagnostiquer la situation et de biens orienter ces mineurs.

L'orateur ajoute qu'au-delà du dispositif de mise à l'abri, le département a depuis longtemps adapté son dispositif de prise en charge à la problématique des mineurs étrangers isolés et cet engagement est évalué à hauteur de 30 millions d'euros par an.

L'orateur rappelle que le département, à travers plusieurs structures, propose à ces jeunes, dès lors qu'ils acceptent de stopper leur parcours d'exil, un accompagnement éducatif et une prise en charge matérielle, et Paris forme donc un nombre non négligeable de jeunes mineurs étrangers isolés.

L'orateur fait remarquer qu'une fois formés, se pose la question de la régularisation de ces jeunes, soulevant un paradoxe, en effet, alors qu'ils ont fourni des efforts énormes pour apprendre le français, suivre et réussir pour la plupart une formation, l'impossibilité d'une régularisation les ramène à la case départ.

L'orateur estime que cette question dépasse largement Paris, et elle réitère la demande au Préfet de Région de la mise en place d'une plate-forme régionale, comme le préconisait en 2004 le défenseur des enfants.

L'orateur appelle l'Assemblée à voter favorablement ce projet de délibération.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 522 G.

Il est adopté.

2008, DU 1 G - Déclassement du domaine public d'une emprise bâtie, 15, rue Boileau (16e). - Vente du domaine privé du Département de Paris. - Cession d'un pavillon libre, 15, rue Boileau (16e).

Vœu n° 14 G relatif au projet de délibération DU 1 G.

M. AURIACOMBE rappelle que "la Maison Blanche" est un bâtiment de 140 mètres carrés qui jouxte l'école primaire de la rue Boileau, qui était précédemment utilisé par l'école et qui est aujourd'hui en instance de désaffection par la Mairie de Paris dont l'objectif est de vendre ce bâtiment.

L'orateur indique qu'aujourd'hui, parmi les associations riveraines, il y a une forte mobilisation en faveur de ce bâtiment, que les associations souhaitent continuer de faire vivre, au sein de la Mairie de Paris. L'orateur ajoute qu'avait été, dans un premier temps, évoqué la possibilité de le transformer en mini-crèche collective, ce qui n'a pas été possible, faute de place, mais aujourd'hui les associations demandent d'autres solutions, demandent des études.

L'orateur souhaite que "la Maison Blanche" et sa parcelle conservent une vocation publique dans un premier temps et qu'une réelle concertation soit mise en place, afin que l'on étudie ensemble toutes les possibilités.

M. MANO rappelle que cette adresse bien connue a fait l'objet d'études répétées de multiples services de la Ville de Paris, et il est au regret de constater qu'aucun de ces services n'a pu trouver une utilisation acceptable à un coût compatible et rationnel de l'espace de 140 mètres carrés sur deux niveaux dont la seule vocation a priori est un habitat privé.

L'orateur estime qu'au niveau de la villa Boileau, un preneur sera trouvé très facilement pour une habitation dans un endroit sympathique, mais pas pour un équipement public car la surface n'est pas suffisante pour être économiquement compatible.

L'orateur regrette de devoir émettre un avis défavorable au vœu n° 14 G.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le voeu n° 14 G, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1 G.

Il est adopté.

2008, DLH 2 G - DASES 585 G - Réalisation par l'AFTAM d'un centre d'hébergement de stabilisation de 30 places situé 103, rue de l'Ouest (14e).

Mme BACHE rappelle que Paris concentre 60 % de l'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France et que lors de cette séance va être adoptée la réalisation de 156 places en centre d'hébergement de stabilisation dans plusieurs arrondissements

de la Capitale : 11e, 12e, 14e, 15e et également 10e.

L'orateur ajoute que la gestion sera effectuée par des associations diverses, mais toutes ont la mission non seulement d'offrir un toit mais également de permettre un accompagnement social continu et individualisé, et une prise en charge sanitaire à des personnes en grande détresse, prise en charge qu'elle tient à saluer.

L'orateur fait remarquer que tandis que le Gouvernement, par l'intermédiaire du président SARKOZY, multiplie les effets d'annonce sur la grande pauvreté à Paris, le Département travaille en profondeur pour essayer de remettre ces gens dans le circuit de la vie.

L'orateur rappelle que la politique du Département a permis à 8.000 allocataires du R.M.I. de retrouver un emploi en un an.

L'orateur indique que le groupe M.R.C. votera l'ensemble de ces projets de délibération.

Mme TROSTIANSKY, rapporteure, rappelle que le centre de la rue de l'Ouest accueillera jusqu'à 30 personnes réparties sur 18 chambres, qu'il ouvrira fin 2009, et sera plus particulièrement destiné aux personnes isolées, aux couples et aux familles monoparentales.

L'orateur ajoute que ce projet, financé à hauteur de 880.000 euros par Paris, illustre bien la volonté de privilégier des petites structures à taille humaine et ciblant des publics spécifiques et fragiles.

L'orateur souligne que l'engagement de financer 2.000 places d'hébergement sous cette mandature se concrétise dans ce Conseil avec 5 résidences sociales et maisons relais et 274 places d'hébergement de stabilisation se répartissent sur six arrondissements.

L'orateur indique qu'un projet porté par l'association "Aux Captifs La Libération" dans le 15e arrondissement où 11 bénévoles vivront avec 21 personnes accueillies rue de Vaugirard verra le jour, ainsi qu'un projet du centre d'action social protestant dans le 12e arrondissement pour des femmes très désocialisées rue Baron le Roy, une réhabilitation d'un centre Emmaüs dans le 10e rue Jacques-Louvel-Tessier où la culture est le pivot de l'insertion, et enfin, dans le 18e arrondissement, l'association "Aurore" dédie une maison à des travailleurs retraités.

L'orateur invite avec une grande satisfaction l'Assemblée à voter ce projet de délibération.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G - DASES 585 G.

Il est adopté.

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée d'adopter, à main levée, par un vote global, les projets de délibération n'ayant fait l'objet d'aucune inscription.

Ils sont adoptés.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un organisme.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation, au scrutin secret, du représentant suivant au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes réunissant le Département de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre de la télégestion et du CESU (R. 121 G) :

- Mme Camille MONTACIE.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le scrutin est ouvert.

Les votes sont recueillis.

M. SAUTTER, président, clôt le scrutin.

Il est procédé au dépouillement.

M. SAUTTER, président, annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	27
Non participation au vote	136
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour	26

La candidature proposée est adoptée (2008, R. 121 G).

La séance, suspendue le lundi 15 décembre 2008 à 23 heures 20, est reprise le mardi 16 décembre 2008, à 10 heures 10 minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

2008 DASES 561-G Fixation pour l'année 2009 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 561 G.

Il est adopté.

2008 DASES 226 G - DF 22-G Budget primitif des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2009.

M. LE PRESIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 1 G déposé par le groupe "Les Verts", et d'un vœu n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

M. LE PRESIDENT indique que le vœu n° 1 G bis se substitue à l'amendement n° 1 G qui est retiré.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu ° 1 G bis de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 226 G - DF 22.

Il est adopté.

2008 DF-DRH 23 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009.

M. LE PRESIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'une lettre rectificative n° 2 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 23 G, tenant compte de la lettre rectificative n° 2 G.

Il est adopté.

2008 DF 14 G - Budget primitif du Département d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.

- Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2009.

- Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement

- Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts.

M. LE PRESIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'une lettre rectificative n° 3 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 G.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 4 G du groupe communiste est retiré.

L'orateur demande à M. GAUDILLERE l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 5 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. GAUDILLERE, rapporteur, émet un avis favorable à l'amendement n° 5 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

L'orateur demande à M. GAUDILLERE l'avis de l'Exécutif au sujet du vœu n° 6 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. GAUDILLERE, rapporteur, émet un avis favorable au vœu n° 6 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

L'orateur demande à M. GAUDILLERE l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 7 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. GAUDILLERE, rapporteur, émet un avis favorable au vœu n° 7 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

L'orateur indique que les vœux n° 8 G et 9 G déposé par le groupe "Les Verts" sont retirés.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G bis.

Elle est adoptée.

2008 DF 14-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2009.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la section des autorisations de programme, mission par mission, puis globalement.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la section de règlement, chapitre par chapitre, puis globalement.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 14-1° G.

Il est adopté.

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2009 est adopté.

2008 DF 14-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 14-2° G, chapitre par chapitre.

Ils sont adoptés.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 14-2° G, tenant compte des lettres rectificatives n° 3 G et 2 G bis.

Il est adopté.

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009 est adopté.

2008 DF 15-G Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour 2009.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 15 G.

Il est adopté.

2008 DF 25 G - Fixation du taux de la taxe d'habitation départementale pour 2009.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 25 G.

Il est adopté.

2008 DF 26 G - Création d'une taxe foncière départementale sur les propriétés bâties en 2009.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 26 G.

Il est adopté.

La séance est levée à 10 heures 25 minutes.

Votes spécifiques.

François VAUGLIN
Annick LEPETIT
Jean-Yves MANO
Pierre MANSAT
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Jérôme DUBUS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 14 G.

Anne HIDALGO
Claude DARGENT
Seybah DAGOMA
Gilles ALAYRAC
Pierre AIDENBAUM
Dominique BERTINOTTI
Sylvie WIEVIORKA
Jacques BOUTAULT
Karen TAIEB
Jean-François LEGARET
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Martine MERIGOT de TREIGNY
Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
EMMANUELLE DAUVERGNE
Anne TACHENE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 4 G.

François VAUGLIN
Annick OLIVIER
Delphine BURKLI
Myriam EL KHOMRI
Daniel ASSOULINE
Géraldine POIRAULT-GAUVIN
Halima JEMNI
Julien BARGETON
Mao PENINOU
Pauline VERON
Alexis CORBIERE
Fatima LALEM
Frédérique PIGEON
Romain LEVY

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 25 G.

Philippe DUCLOUX
Pascale BOISTARD
Catherine VIEU-CHARIER
Géraldine POIRAULT-GAUVIN
Delphine BURKLI
Gauthier CARON-THIBAULT
Michèle BLUMENTHAL

Hélène BIDARD
Claude-Annick TISSOT
Martine NAMY-CAULIER
Isabelle GACHET
David ASSOULINE
Patrick KLUGMAN
Frédérique PIGEON

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 26 G.

Christian SAUTTER
Jean-Louis MISSIKA
Lyne COHEN-SOLAL
Jean-Bernard BROS
Seybah DAGOMA
Jacques BOUTAULT
Daniel Georges COURTOIS
Emmanuelle DAUVERGNE
Pierre GABORIAU
Martine NAMY-CAULIER
Valérie SACHS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 76 G.

Claudine BOUYGUES
Frédérique PIGEON
Colombe BROSSEL
Christian SAUTTER
Gisèle STIEVENARD

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 70 G.

Philippe GOUJON
Anne HIDALGO

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 537 G et 582 G.

Pierre AIDENBAUM

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 458 G.

Pierre CASTAGNOU
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 5 G, 8 G.

Pascale BOISTARD

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 6 G.

Anne-Christine LANG

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 7 G.

Pierre MANSAT
Christophe GIRARD
Anne HIDALGO
Yves CONTASSOT
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Michel DUMONT

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 15 G.

Liste des membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE,, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIÉVIORKA.

Excusés :

Mmes Léa FILOCHE, Valérie HOFFENBERG.

Table des matières

Adoption de comptes-rendus. 2

2008, DF-DRH 23 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009. 2

2008, DASES 382 G - Signature d'une convention avec l'association "Charonne" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack. - Montant : 26.000 euros....2

Vœu n° 10 G déposé par Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif au manque de moyens de la psychiatrie parisienne.....3

Vœu n° 11 G déposé par Mme Roxane DECORTE et les élus du groupe U.M.P.P.A. au Maire de Paris relatif au lancement d'une campagne parisienne de sensibilisation du grand public à la défibrillation automatique et à l'installation de défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public dépendant de la Maire de Paris : mairies d'arrondissement, écoles, stades, gymnase, musées… 4

2008, DALIAT 36 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du Département de Paris et de la Ville de Paris, en 3 lots séparés. 5

2008, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec "l'agence de développement Paris Développement" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2009. Montant : 2.925.000 euros. 5

2008, DASES 163 G - Signature de trente et un marchés de prestations de service (article 30) relatifs à l'accompagnement d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI) en vue de leur insertion socio-professionnelle. 6

2008, DASES 580 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Emmaüs" (1er), relative au renforcement des maraudes dans le nord-est de Paris. - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Aurore" (15e), pour la mise en place de maraudes dans le sud-ouest. - Montant total : 343.060 euros.....6

Vœu n° 13 G déposé par les groupes M.R.C., communiste et "Les Verts" relatif à l'Association pour l'Emploi, l'information et la Solidarité des chômeurs.....8

2008, DASES 458 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme" (LICRA) (1er) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'information, de prévention et de lutte contre le racisme. Montant : 46.000 euros. 8

2008, DASES 522 G - Signature de deux conventions avec les associations "France Terre d'Asile" (18e) et "Emmaüs" (1er) pour le financement à titre expérimental, d'un lieu d'accueil de jour et d'orientation dans le 10e arrondissement en direction des personnes migrantes et exilées et, d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement..... 9

2008, DU 1 G - Déclassement du domaine public d'une emprise bâtie, 15, rue Boileau (16e). - Vente du domaine privé du Département de Paris. - Cession d'un pavillon libre, 15, rue Boileau (16e). 10

Vœu n° 14 G relatif au projet de délibération DU 1 G..... 10

2008, DLH 2 G - DASES 585 G - Réalisation par l'AFTAM d'un centre d'hébergement de stabilisation de 30 places situé 103, rue de l'Ouest (14e)..... 10

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 11

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un organisme. 11

2008 DASES 561-G Fixation pour l'année 2009 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance..... 12

2008 DASES 226 G - DF 22-G Budget primitif des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2009. 12

2008 DF-DRH 23 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009. 12

2008 DF 14 G - Budget primitif du Département d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. 12

2008 DF 14-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2009..... 13

2008 DF 14-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. 13

2008 DF 15-G Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour 2009.....13

2008 DF 25 G - Fixation du taux de la taxe d'habitation départementale pour 2009.....13

2008 DF 26 G - Création d'une taxe foncière départementale sur les propriétés bâties en 2009. 13

Votes spécifiques. 14

Liste des membres présents : 17